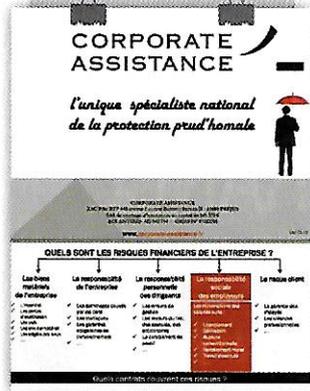


Entreprise - Courtiers - Droit social

Couvrir le risque prud'homal

■ Le courtier grossiste Corporate Assistance commercialise un Pack responsabilité Employeur pour accompagner les entreprises dans la gestion de leurs conflits RH.



Partant du constat que la majorité des employeurs vont devant les prud'hommes par méconnaissance du droit social ou pour des dossiers mal menés sur la forme, le courtier grossiste Corporate Assistance a bâti une solution sous forme de *package*. Cette protection prud'homale est assurée, en amont, par AIG, CFPD et Allianz Worldwide Partners France.

Objet du contrat

Le Pack responsabilité Employeur est destiné à éclairer les entreprises sur leurs droits, en conjuguant les outils d'écoute et de protection. **Objectif** : éviter d'aller jusqu'aux prud'hommes en donnant les clés d'une bonne relation salariés-employeurs, et une meilleure connaissance du droit social.

Contexte

Après les débats qui ont suivi la réforme du code du travail par la loi El Khomri, le courtier a renforcé son outil de protection des entreprises en mettant en avant les montants demandés aux employeurs lors des litiges (30 000 € de condamnation en moyenne). Autre élément en faveur de l'offre : le pourcentage de jugements défavorables devant les prud'hommes avec 65 % d'entreprises condamnées.

La cible

80 % des clients sont des entreprises qui ont moins de 50 salariés.

Contenu

Trois juristes, experts du droit du travail, sont disponibles pendant la semaine *via* une *hotline*. Ils informent des obligations légales et

proposent des solutions pour résoudre le conflit à l'amiable. Un service d'écoute psychologique pour les salariés (art L. 41-21 du code du travail) est possible. Ainsi qu'un accompagnement individuel des *managers* à l'encadrement et à la gestion de situations conflictuelles. Les honoraires d'avocats, le montant des condamnations prud'homales - dommages et intérêts - sont pris en charge (plafond : 31 706 €). Par ailleurs, l'assurance a conclu, depuis janvier 2017, un partenariat avec *need for staff*, entreprise d'aide au recrutement (CV, entretiens, analyse de personnalités). Désormais, chaque embauche effectuée via cette société est couverte à hauteur de 50 000 €, pour les douze premiers mois, en cas de conflit. Enfin, l'assurance intègre la e-réputation. Elle agit ainsi sur les contenus qui nuiraient à l'entreprise sur le net. Ce produit est vendu uniquement aux entreprises de plus de 100 salariés.

Garanties

- Prise en charge des dommages et intérêts, partout dans le monde, et jusqu'à 10 M€.
- Prise en charge des frais de défense au civil, au pénal et devant les autorités administratives.
- Prise en charge des frais additionnels liés à l'atteinte à la réputation, au besoin d'enquêteurs privés, au remplacement éventuel d'un dirigeant de droit, au soutien psychologique et une aide à la médiation.

Tarif

Le tarif concerne l'ensemble des établissements. Contrairement aux contrats de responsabilité civile, l'assureur n'établit qu'un seul

contrat pour plusieurs boutiques. Une entreprise de moins de 10 salariés, pour une garantie tous risques, avec un plafond de garantie annuel de 250 000 € déboursera 114,55 €/mois. Une entreprise de 51 à 100 salariés, avec un plafond de garantie annuel de 150 000 €, payera 399,99 €/mois. Une entreprise en risque B (hôtellerie et restauration, sécurité privée, transport routier), entre 501 et 700 employés avec un plafond annuel de 1 M€, devra s'acquitter de 2 719,43 €/mois.

Commercialisation

Corporate Assistance fonctionne avec un réseau de partenaires distributeurs sur toute la France. La vente se fait suivant un modèle mixte de vente directe par télévendeurs (70 % des ventes), et intermédiaires (30 %) - soit plus de 300 agents et courtiers qui pratiquent la vente pour compte, s'octroyant 15 % de marge.

■ MARINE FAUVEL

NOTRE AVIS

AVANTAGES

■ En plus d'être une garantie financière, cette assurance fonctionne d'abord comme un service qui accompagne les employeurs dès les premiers jours de l'embauche.

LIMITES

■ La franchise est appliquée pour le cas courant de « rupture abusive ». Soit 5 000 € + 10 % de la rémunération annuelle brute du salarié, pour les entreprises qui ne font pas appel à la *hotline* et pour les entreprises de plus de 50 salariés.

UN RISQUE CROISSANT

■ Avec 1 000 jugements par jour en France, le risque financier pour les entreprises est réel. Très souvent, les assureurs proposent une protection juridique qui permet d'intervenir sur les prud'hommes, mais pas forcément en amont, *via* une aide psychologique. D'où des disparités de tarifs sur Internet et l'éclosion d'une niche *a priori* prometteuse.

LE MARCHÉ